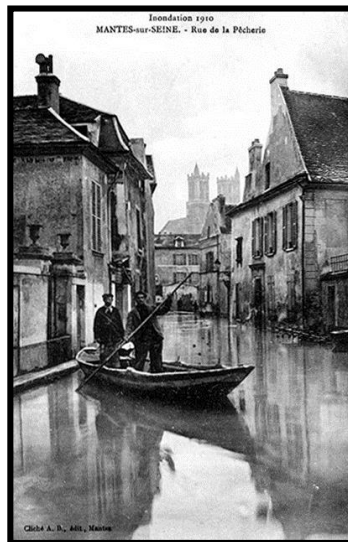


DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM – Édition mars 2016



Ville de Mantes-la-Jolie



Ces dernières années, une série d'accidents majeurs a perturbé l'organisation de nombreuses municipalités et collectivités territoriales : tempêtes, marées noires, accidents industriels, canicule exceptionnelle, inondations de grande ampleur...

Ces évènements sont à l'origine de la mise en place d'une nouvelle méthodologie de prévention, introduite par la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

À leur niveau, les territoires communaux doivent également se préparer à faire face à de telles situations d'urgence.

Dans cet objectif, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour finalité de prévenir, informer et sensibiliser la population pour mieux maîtriser les évènements majeurs.

Par sa position géographique longeant la Seine, Mantes-la-Jolie est une commune exposée au risque d'inondation. Et comme toutes les communes, elle peut être concernée par des phénomènes climatiques particuliers, des mouvements de terrain, des risques liés au transport de matières dangereuses ou bien encore être affectée par des accidents industriels survenant dans des villes voisines ou plus éloignées.

Vous trouverez dans ce document des éléments d'information et des consignes de sécurité à observer pour assurer la protection et la santé des personnes lors d'éventuels sinistres.

Mieux vous informer, c'est faire de chaque habitant de Mantes-la-Jolie, un acteur de la commune et un partenaire indispensable de la sécurité de chacun.

SOMMAIRE

▪ Définition et situation communale	P. 4
▪ Quel que soit l'événement majeur.....	P. 6
▪ L'inondation	P. 7
▪ Le mouvement de terrain	P. 9
▪ L'accident industriel	P. 11
▪ Le transport des matières dangereuses	P. 13
▪ Événements climatiques	P. 15
▪ La tempête / la tornade	P. 19
▪ La canicule	P. 20
▪ Le grand froid	P. 22
▪ Risque « engins résiduels de guerre »	P. 27
▪ Plus d'infos	P. 28

A quoi sert ce document ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) est un outil de sensibilisation destiné à informer les habitants de la commune des risques auxquels ils peuvent être soumis sur le territoire, que ces risques soient naturels ou technologiques. Il informe sur les conséquences de ces risques majeurs et surtout sur les mesures à prendre pour s'en protéger. C'est également un guide des mesures et consignes qu'il convient de mettre en œuvre et d'appliquer pour y faire face. Avoir les bons réflexes est essentiel face à de telles situations exceptionnelles !

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur concerne un événement inhabituel, dont la probabilité d'apparition est faible mais dont la gravité et les effets peuvent être importants. Ils peuvent être d'autant plus désastreux qu'ils s'appliquent à des zones en présence d'enjeux humains, économiques et environnementaux.



Quatre risques potentiels sont identifiés sur le territoire de Mantes-la-Jolie : les inondations, les mouvements de terrain, les accidents industriels et les transports de matières dangereuses (TMD). Indépendamment des circonstances locales, des événements climatiques peuvent avoir une incidence particulière sur le territoire et sont traités dans ce document : tempêtes, grand froid, canicule.

Sources

Ce document a été réalisé à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs des Yvelines (DDRM – révision 2015). En complément du DDRM, pour les communes concernées par l'application du décret 90-918 codifié, le préfet transmet au maire les éléments d'information concernant les risques de sa commune, au moyen de cartes au 1/25.000 et décrit la nature des risques, les événements historiques, ainsi que les mesures d'État mises en place.



Les risques naturels

- Inondation
- Mouvement de terrain (cavités souterraines)



Les risques technologiques

- Risque industriel lié aux établissements Seveso
- Transport de Matières Dangereuses :
 - Route
 - Voie ferrée
 - Voie fluviale



Les événements météorologiques

- Tempête, orage violent
- Grand Froid
- Canicule



Maitre d'ouvrage
Préfecture des Yvelines



Service Interministériel
de défense et de protection civile

Bureau de la prévention des risques
et de la sécurité du public

PRÉFECTURE DES YVELINES

1, rue Jean Houdon
78010 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.39.49.78.00

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers Cartographie des risques naturels prévisibles et technologiques majeurs

Département des YVELINES
Commune de **MANTES-LA-JOLIE**

LÉGENDE

Risques naturels :

PPRi approuvé, PPRi prescrit ou article R.111-3 du code de l'urbanisme

Périimètre de risque d'inondation

PPRn mouvement de terrain approuvé ou prescrit ou article R.111-3 du code de l'urbanisme

Périimètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux

Périimètre de risque retrait-gonflement des argiles

Risques technologiques :

PPRT approuvé ou périmètre prescrit

Périimètre de risque technologique

Limites :

Départementale Communale Commune concernée

Sources des données : PPRi et R.111-3 inondation : DDT78,

PPRn et R.111-3 mouvement de terrain : DDT78 et IGC, PPRt : DDR78 et DRIEE-idf

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD CarthoS, IGN

Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

Maitre d'œuvre

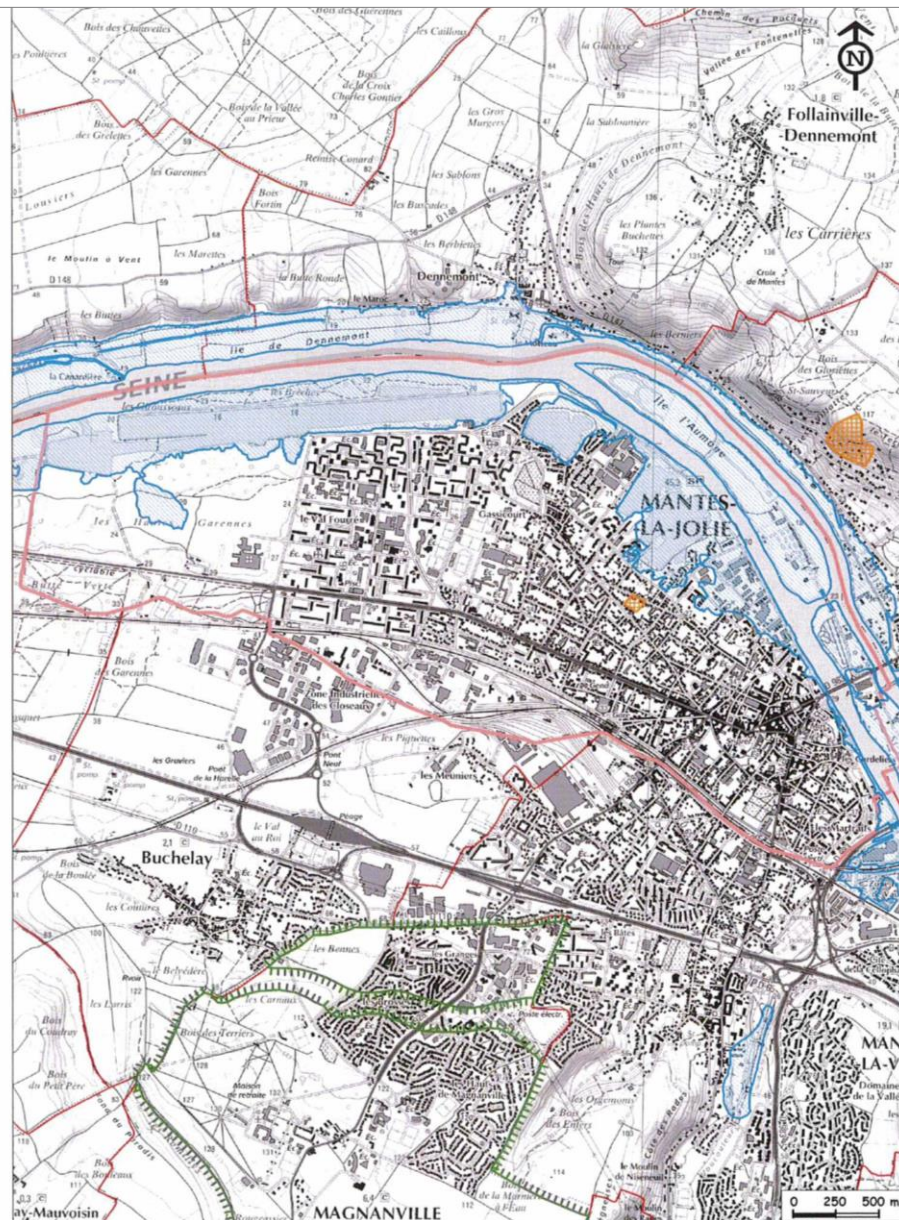
Direction départementale des territoires des Yvelines

Service de l'environnement / Inondations - ouvrages hydrauliques

35, rue de Noailles - BP.1115
78011 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.30.84.30.00

édition du : 12/01/2015

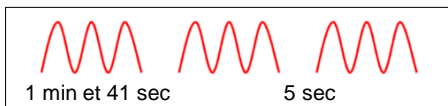
échelle : 1/25.000^e



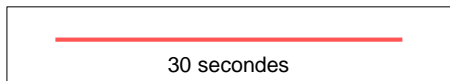
LES ALERTES

L'ALERTE PAR LA SIRÈNE

Début de l'alerte : le signal de début d'alerte consiste en trois séquences successives d'1 minute et 41 secondes chacune séparée par un intervalle de 5 secondes (arrêté du 23 mars 2007). Ce son est modulé montant et descendant.



En cas de danger immédiat (accident majeur, grande catastrophe...) le signal national d'alerte est déclenché par la préfecture et a pour but d'attirer rapidement l'attention de la population. La fin de l'alerte : la sirène émet un signal continu de 30 secondes.



Il signifie que le danger est écarté et qu'il n'est plus nécessaire d'appliquer les consignes de sauvegarde.

AUTRES MOYENS D'ALERTE

En fonction des événements, cette alerte peut être complétée ou remplacée par d'autres dispositifs :

- Sirènes ou haut-parleurs montés sur des véhicules
- Porte-à-porte / appels téléphoniques
- Les médias : radio, télévision

Ils permettent de diffuser des consignes spécifiques à la population.

L'ORGANISATION DES SECOURS

LE MAIRE

- Prend en charge les mesures de prévention
- Alerte et informe la population
- Met en œuvre les secours et coordonne les actions des différents services d'intervention de secours
- Déclenche le plan communal de sauvegarde (PCS)

LE PRÉFET

- Remplace le maire quand les moyens communaux sont insuffisants ou en raison de la gravité ou de l'étendue de la situation
- Mobilise et réquisitionne tous les moyens nécessaires aux secours
- Active le dispositif ORSEC

À L'ÉCOLE

Les établissements scolaires disposent d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) déclenché en cas d'événements majeurs (mise en sécurité des élèves en attendant les secours)

LES NUMÉROS DES SECOURS

Pompiers : 18
Police : 17
SAMU : 15 } ou 112

LES PRINCIPALES CONSIGNES D'URGENCES

Par votre comportement vous êtes acteurs de la sécurité civile !

ÉCOUTEZ LES MÉDIAS

Écoutez et suivez les consignes diffusées sur la radio, à la télévision ou par les autorités.

- Regardez France 3 Île-de-France
- France Info Mantes-la-Jolie : 105,7 MHz
- Radio France Bleu Paris : 107,1 MHz
- Radio France Bleu Haute Normandie : 100,1 MHz

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Le corps enseignant est préparé pour assurer leur sécurité.

NE TÉLÉPHONEZ PAS

Le réseau téléphonique doit rester à disposition des secours.



N'ALLEZ PAS SUR LES LIEUX DE L'ÉVÉNEMENT !

ÉQUIPEMENT MINIMUM À CONSERVER

- Radio portable avec des piles de rechange
- Lampes de poche, bougies, allumettes
- Réserve d'eau potable
- Papiers personnels (carnet santé, assurance, chéquier, pièces d'identité, etc.) + coordonnées de proches
- Médicaments urgents ou de traitement
- Couvertures
- Vêtements adaptés
- Matériel pour enfants (couches, pots, jeux, etc.)
- Matériel de confinement (linge, ruban adhésif, etc.)



Définition

Une inondation est une submersion, plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables (augmentation du débit de la Seine, pluies importantes, remontées de la nappe phréatique, stagnation des eaux pluviales, saturation du réseau d'eau, etc.)

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Sur notre territoire

Les Yvelines sont drainées par la Seine qui traverse le nord du département sur 106 kilomètres entre Carrières-sur-Seine et Limetz-Villez.

La Seine reçoit à Conflans-Sainte-Honorine, son principal affluent, l'Oise, rivière également navigable, qui parcourt seulement 2,5 kilomètres dans le département.

De nombreuses rivières secondaires (600 km au total), dont beaucoup prennent leur source dans le massif de Rambouillet, irriguent le département dans toutes les directions avant de rejoindre la rive gauche de la Seine, directement ou non.

Le département est soumis à trois types d'inondations :

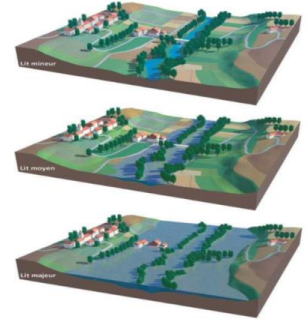
- les inondations de plaine,
- les inondations pluviales
- et les inondations par remontée de nappe.

Les dernières crues notables

- 1910 : référence pour les plus hautes eaux connues sur la Seine.
- 1982, 1983, 1988, 1994 et 1995 pour la Seine. Seule la crue de 1982 a provoqué des inondations aux conséquences significatives.

1. Les inondations de plaine

Ce type d'inondation concerne notamment les 57 communes situées en bordure de la Seine. Lorsque des pluies abondantes et/ou durables surviennent, le débit du cours d'eau augmente et peut entraîner le débordement des eaux. Une crue de la Seine produit des inondations lentes qui permettent l'alerte de la population et l'évacuation des personnes menacées. La crue de référence retenue pour élaborer la planification de prévention ou de gestion opérationnelle est celle de 1910.



La dernière crue significative remonte à 2001. Les crues désorganisent la vie économique et sociale de la vallée. Elles ont souvent des conséquences économiques très lourdes. Une crue de type 1910 provoquerait l'évacuation d'environ 30 000 habitants et une coupure d'électricité chez 90 000 abonnés.

2. Les inondations pluviales

Les inondations pluviales sont dues à des précipitations intenses et orageuses. En milieu urbain ou périurbain, les crues par ruissellement se produisent par écoulement dans les rues de volumes d'eau ruisselée sur le site ou à proximité qui n'ont pas été absorbés par les réseaux d'assainissement superficiels et souterrains. Elles apparaissent de façon aléatoire : tous les bassins versants, même de faible superficie sont potentiellement exposés.

3. Les inondations par remontée de nappe

Les nappes phréatiques sont dites « libres » lorsqu'aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltre dans le sol et rejoint la nappe. Dans ce cadre, lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés.

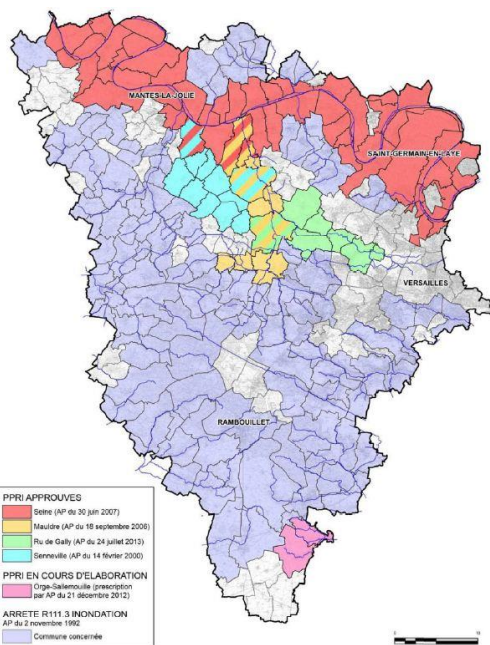




De façon générale, en cas de crue torrentielle

- Ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives d'un torrent ou d'une rivière, même si le filet d'eau semble minime
- Ne pas essayer de traverser un torrent en crue
- Se mettre à l'abri sur les hauteurs
- Dans les campings implantés près d'un cours d'eau, prendre connaissance des modalités mises en place pour informer, alerter et évacuer les campeurs en cas de crue.

**Cartographie du risque inondation dans les Yvelines
Plans de prévention des risques inondation (PPRI) - Arrêté préfectoral R111.3**



Sur les 3 Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) des Yvelines, celui de la Seine et de l'Oise (arrêté préfectoral du 30/06/2007) regroupe 57 communes, dont Mantes-la-Jolie.

Les bons réflexes à avoir

Avant

Connaître les dispositifs de surveillance et d'alerte s'il en existe.

Prévoir les gestes essentiels :

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements
- Amarrer les cuves, etc.
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les moyens d'évacuation

Pendant

S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter www.vigicrues.ecologie.gouv.fr et écouter la radio).

Dès l'alerte :

- Couper le courant électrique
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue

Après

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

En résumé



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Montez à pied dans les étages.



Fermez le gaz et l'électricité.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours..



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer.

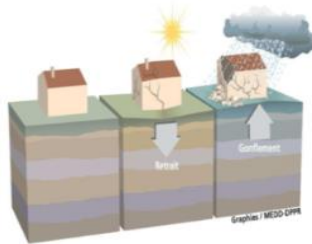


Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement. Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses. Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

1. Le retrait-gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches). Suite et à cause de ces mouvements de sol, des désordres (fissures dans les murs et cloisons, gauchissement des huisseries, affaissement de dallages, etc.) sont observés dans les constructions. Ces désordres peuvent survenir de façon brutale et souvent plusieurs mois après l'épisode de sécheresse qui en est la cause. Les Yvelines ont été particulièrement impactées en 2003 avec 30 communes reconnues sinistrées. *Cet aléa est qualifié comme moyen sur la commune de Mantes-la-Jolie.*



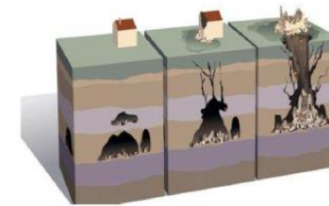
2. Les cavités souterraines abandonnées

Les Yvelines sont largement sous-minées par d'anciennes carrières de matériaux de construction (Gypse, craie et calcaire grossier) exploitées depuis l'époque gallo-romaine. La présence de ces vides peut entraîner, par l'effondrement des terrains sous-jacents, des désordres en surface.

En règle générale, trois manifestations de ces désordres peuvent être distinguées, notamment selon la nature et l'épaisseur des terrains de recouvrement des anciennes carrières ou encore le type d'exploitation qui était pratiquée.

a) Les fontis

Phénomènes importants, ils constituent le principal mode de dégradation des carrières souterraines. Ce type de désordres peut survenir de façon plus ou moins brutale. C'est un effondrement local du sol en forme d'entonnoir à bords raides, provoqué par l'éboulement progressif des terrains surmontant un vide souterrain. Ce type de dégradation peut avoir des conséquences irréversibles pour les constructions existantes au droit des zones affectées. Les fontis sont des accidents localisés qui peuvent, de proche en proche, s'emboîter les uns dans les autres pour former des dépressions étendues. **La commune de Mantes-la-Jolie est concernée par ce type de risque.**



b) Les effondrements généralisés

Dans ce cas, un ensemble de piliers cède simultanément (rupture en chaîne) et entraîne la chute du toit, puis des terrains de recouvrement, sur une surface comprise entre quelques centaines de mètres carrés à près d'un hectare selon les données recensées dans les archives. Il s'agit d'un phénomène brutal engendrant des dégâts considérables aux constructions (avec un risque important de victimes physiques) en raison de la rapidité et de l'importance du mouvement. Dans les Yvelines, ce risque est principalement lié à la présence d'anciennes carrières de craie. **La commune de Mantes-la-Jolie est concernée par ce type de risque.**



c) Les affaissements progressifs / tassement

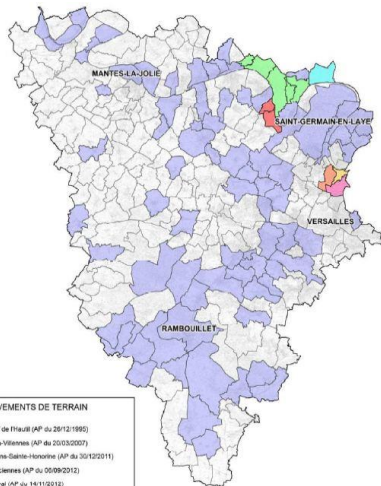
Ils manifestent, en surface, la conséquence de la lente fermeture de vides profonds, de la ruine de cavités de petite dimension ou bien encore du tassement des matériaux de remblais ayant remplacé l'horizon géologique exploité.

3. Les chutes de blocs

Les éboulements et chutes de blocs peuvent entraîner un remodelage des paysages.

>> *La commune de Mantes-la-Jolie n'est pas répertoriée comme étant concernée par ce risque.*

Cartographie des risques mouvements de terrain et fronts rocheux dans les Yvelines / Plans de prévention des cavités souterraines et fronts rocheux (PPRN) / Arrêté préfectoral R111.3 Mouvements de terrain



Les bons réflexes à avoir

Avant	<p>En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment. Signaler immédiatement à la mairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apparition de fissures dans le sol - Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus - L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain) - L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> - S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse - Ne pas revenir sur ses pas - Ne pas prendre l'ascenseur - En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).
Après	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé - Evaluer les dégâts - Empêcher l'accès du public - Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable) - Se mettre à disposition des secours.

En résumé



Sortez rapidement du bâtiment.



S'éloigner rapidement des zones dangereuses.



Avertir la mairie ou les secours.



S'abriter, se mettre à l'abri.



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer.



Ne pas revenir sur ses pas.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours..



L'activité industrielle

Le risque industriel est généré par la probabilité d'un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés

- Une explosion entraînant des effets thermiques et / ou mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc)
- Un incendie entraînant des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication
- Un dégagement de nuage toxique avec des symptômes variant d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires)



Les installations présentant un risque particulier autour de Mantes-la-Jolie sont

1. Sites SEVESO « seuil haut »

Nom du site	Commune	Activité
TOTAL	Gargenville	Dépôt pétrolier
SARP industrie	Porcheville- Limay	Traitement de déchets dangereux
STORENGY	Beynes et St-Illiers-la-Ville	Stockage souterrain de gaz
EDF	Porcheville	Centrale thermique

2. Sites SEVESO « seuil bas »

Nom du site	Commune	Activité
Air Liquide	Limay	Production de gaz inflammables
PCAS	Limay	Chimie pharmaceutique
Linde France	Porcheville	Production de gaz de l'air
Goodman Rosny France	Rosny-sur-Seine	Entrepôt
SOPRAL	Mantes-la-Jolie	Fabrication de matelas

3. Site ICPE, sous autorisation

Nom du site	Commune	Activité
COVANCE	Porcheville	Chimie fine



L'alerte

En cas d'accident, les Mantaises et Mantais sont avertis par les 3 sirènes de la Ville (Hôtel de Ville, Espace Paul-Bert, gymnase Lucan-Camus) reliées au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) et si besoin par d'autres moyens complémentaires (véhicules avec mégaphone, ...).



Rappel

Début de l'alerte



Fin de l'alerte



Les bons réflexes à avoir

Avant	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité - Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> - Rentrer dans le bâtiment le plus proche - Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique - Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air – Couper le chauffage - Ecouter la radio (Radio France, France Inter) - Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio. - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours. - Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio. - Ne pas fumer. Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.
Après	<ul style="list-style-type: none"> - À la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment

En résumé



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes, fenêtres et ventilations et calfeutrer les.



Fermez le gaz et l'électricité.



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Ne fumez pas, Pas de flammes Ni d'étincelles.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.

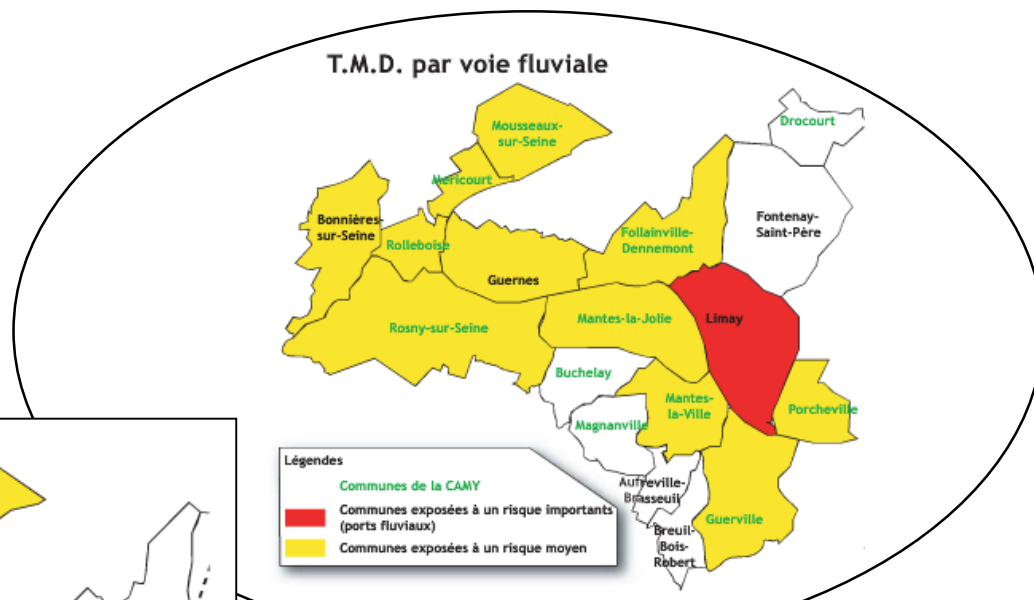
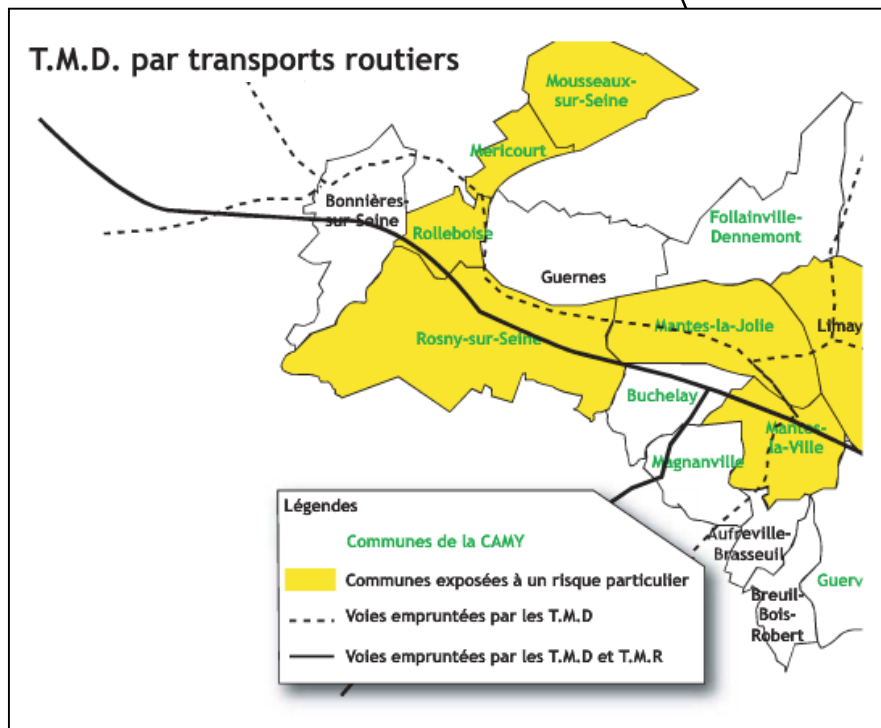


N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer.



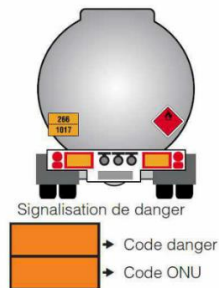
Les plans de situations

La commune de Mantes-la-Jolie est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) via les 3 voies suivantes





Les symboles de danger



Les bons réflexes à avoir

Avant	<ul style="list-style-type: none"> - Informez-vous sur les consignes de sécurité et le signal d'alerte - Sachez reconnaître les symboles de danger chimique situés sur les véhicules de transport de matières dangereuses, ainsi que les codes danger et ONU (pancarte orange)
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> - La 1^{ère} consigne pourra être le confinement - Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et n'en sortez pas - Fermez les portes et les fenêtres et arrêtez les ventilations mécaniques. - Ecoutez la radio - Evitez de téléphoner - N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité
Après	<ul style="list-style-type: none"> - Tenez-vous informé en contactant les services de l'Etat ou la Mairie - Apportez si possible une première aide aux voisins et pensez aux personnes âgées ou handicapées - Évaluez vos dégâts - Eloignez-vous des zones dangereuses

Si vous êtes témoin de l'accident

ALERTEZ : Composez le 18 ou 112
Dans le message d'alerte précisez si possible

- Le lieu exact (commune, nom voie, point kilométrique...)
- Le moyen de transport concerné (poids-lourd, train, camion citerne, etc.
- La présence ou non de victimes
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- Le numéro ONU du produit et le code danger (affiché par une plaque orange sur le camion)

LE TEMPS QUE LES SECOURS ARRIVENT

- Protégez pour éviter un « sur-accident »
- Balisez les lieux du sinistre
- Faire éloigner les personnes situées à proximité
- Ne pas fumer et transmettez cette consigne importante

En cas de fuite de produit

- Ne touchez pas le produit (au besoin, lavez-vous les mains et changez vos vêtements souillés)
- S'éloigner de la zone de l'accident, perpendiculairement au sens du vent
- Rejoindre un bâtiment ou véhicule clos et se calfeutrer

En résumé



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes, fenêtres et ventilations et calfeutrez les.



Fermez le gaz et l'électricité.



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Ne fumez pas, Pas de flammes Ni d'étincelles.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer.



Le risque climatique en général

Définition

L'aléa climatique comprend l'ensemble des phénomènes météorologiques dangereux. Cet aléa, comme pour tous les risques majeurs, se caractérise par sa faible occurrence mais son extrême gravité.

On distingue : la tempête / les pluies intenses / les orages / la neige et le verglas / la canicule / le grand froid.

Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller les événements météorologiques, émet des bulletins météo comportant une carte de vigilance qui identifie les dangers météorologiques dans chaque département. Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h. Lorsqu'un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment. Le danger menaçant est représenté à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge), d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu et des conseils de comportement adaptés :

- **Vert** : pas de vigilance particulière
- **Jaune** : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
- **Orange** : vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
- **Rouge** : vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

La carte de vigilance peut être consultée sur le site de Météo-France.

Les bons réflexes à avoir

Avant	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter la carte de vigilance « météo » (www.meteo.fr) et connaître les comportements adaptés - Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés - Rentrer dans un abri en dur et fermer les portes et les volets - Rentrer les bêtes et le matériel - S'éloigner des bords de Seine et des lacs - Annuler les sorties en mer ou en rivière
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> - S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités - Se déplacer le moins possible (si vous êtes en voiture : rouler lentement) - Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
Après	<ul style="list-style-type: none"> - Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) - Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

En résumé



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes, fenêtres et ventilations et calfeutrez les.



Fermez le gaz et l'électricité.



Rester à l'abri



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Ne pas monter sur le toit.



Ne rester pas sous des lignes électriques.



Évitez d'utiliser votre véhicule.




Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer.



	NIVEAU ORANGE	NIVEAU ROUGE
VENT VIOLENT 	CONSEQUENCES POSSIBLES <ul style="list-style-type: none">- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées- Des branches d'arbres risquent de se rompre- Les véhicules peuvent être déportés- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.	CONSEQUENCES POSSIBLES <p>Avis de tempête très violente</p> <ul style="list-style-type: none">- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau- Les transports aériens, ferroviaires et fluviaux peuvent être sérieusement affectés- Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords de la Seine et des cours d'eau secondaires
	CONSIGNES <ul style="list-style-type: none">- Limitez vos déplacements et votre vitesse sur route- Ne vous promenez pas en forêt ni en bord de Seine- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.	CONSIGNES <p><u>Dans la mesure du possible</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Restez chez vous- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous. <p><u>En cas d'obligation de déplacement</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers- Signalez votre départ et votre destination à vos proches <p><u>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol- Si vous êtes riverain de la Seine ou de cours d'eau, prenez vos précautions face à de possibles inondations et surveillez la montée des eaux- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



NIVEAU ORANGE

NIVEAU ROUGE

PLUIE INONDATION



CONSEQUENCES POSSIBLES

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues
- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes »
- Des coupures d'électricité peuvent se produire

CONSIGNES

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents
- Respectez, en particulier, les déviations mises en place
- Ne vous engagez en aucun cas, à pieds ou en voiture, sur une voie immergée
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux

CONSEQUENCES POSSIBLES

- De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours
- Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés
- Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement
- Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire

CONSIGNES

Dans la mesure du possible :

- Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés

En cas d'obligation de déplacement :

- Soyez très prudent. Respectez, en particulier, les déviations mises en place
- Ne vous engagez en aucun cas, à pieds ou en voiture, sur une voie immergée
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils
- N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité



Les orages



Définition

Les orages résultent d'une forte instabilité thermique de l'atmosphère qui entraîne progressivement des mouvements de convection et la condensation de masses d'eau importantes. Le tout aboutit à la formation d'un nuage électrostatique : le cumulonimbus. La foudre, le tonnerre et des précipitations généralement abondantes (pluie et grêle) sont des phénomènes associés.

NIVEAU ORANGE

NIVEAU ROUGE

ORAGE VIOLENT



CONSEQUENCES POSSIBLES

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

CONSEQUENCES POSSIBLES

- Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants
- Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations
- Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre
- L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger
- Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.

CONSIGNES

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin.

CONSIGNES

Dans la mesure du possible :

- Evitez les déplacements
- Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées

En cas d'obligation de déplacement :

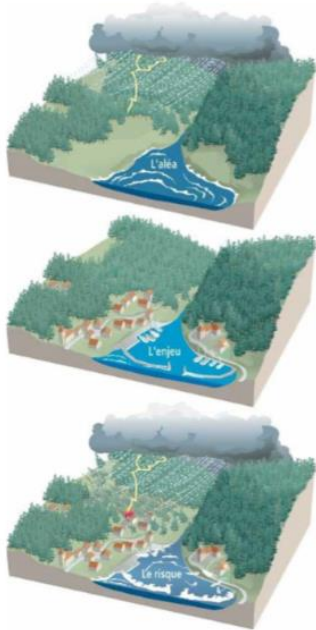
- Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses
- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin
- Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux



La tempête



Une tempête est un phénomène climatique violent qui peut se traduire par :

- ✓ des vents violents, avec une vitesse égale ou supérieure à 90 km/h,
- ✓ de très fortes précipitations à savoir des pluies intenses pendant plusieurs heures voire plusieurs jours qui peuvent entraîner des coulées boueuses,
- ✓ des orages : ce sont des perturbations atmosphériques violentes qui peuvent être accompagnées de décharges électriques de foudre, d'éclairs voire de chûtes de grêle.

Ces phénomènes météorologiques peuvent être combinés lors d'une tempête.

La tornade



Une tornade est un tourbillon nuageux extrêmement violent prenant naissance à la base d'un cumulonimbus fortement orageux, et se reliant au sol par une colonne en forme d'entonnoir ou de trompe d'éléphant.

Il s'agit d'un phénomène temporaire, marquant le point culminant d'une intense activité orageuse et très localisé, ce qui le rend quasiment impossible à prévoir.

Les bons réflexes à avoir

Dans le cas où une tornade serait annoncée ou repérée

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes



En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques en cas de tornade sont les suivantes

Si l'on est chez soi

- si l'on dispose d'un sous-sol, se rendre à cet endroit et se protéger la tête et la figure.
- sinon, se diriger vers la partie centrale et au rez-de-chaussée. Une penderie ou une salle de bain offrent en général un bon abri.
- se protéger toujours la tête et la poitrine contre les objets qui peuvent se déplacer dans les airs.
- ne pas ouvrir les fenêtres.
- ne pas rester dans une pièce vaste et ouverte ni dans un endroit où il y a beaucoup de fenêtres.

Si l'on se trouve dans un immeuble construit en hauteur

- ne pas utiliser l'ascenseur.
- se diriger vers le centre de l'immeuble, vers la cage d'escalier ou vers une salle de bain.

Si l'on est dans un véhicule (voiture, mobil-home...)

- s'arrêter, sortir du véhicule et s'éloigner du couloir de la tornade en se déplaçant perpendiculairement à ce dernier.
- se cacher dans une cavité ou un fossé et se couvrir la tête et la poitrine.
- ne jamais tenter de prendre une tornade de vitesse, ni d'aller dans le sens inverse au couloir. Une tornade peut repasser plusieurs fois au même endroit.
- ne pas essayer de contourner la tornade à bord de son véhicule ou à à pied.



Définition

La canicule est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période plus ou moins longue pouvant nuire à la santé.

Il y a canicule quand, dans un secteur donné, la température reste élevée et l'amplitude thermique reste faible. Le phénomène dure plusieurs jours, voire plusieurs semaines, la chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue.

Les mesures de protection

Au niveau national, le Ministère de la Santé et des Solidarités dispose du Plan National Canicule.

Ce plan, déclenché le 1^{er} juin de chaque année, est divisé en 4 niveaux de vigilance météorologique.



- Le niveau 1 : veille saisonnière correspond à la carte de vigilance verte de Météo France



- Le passage au niveau 2 : avertissement chaleur correspond à la carte de vigilance jaune de Météo France



- Le passage au niveau 3 : alerte canicule correspond à la carte de vigilance orange de Météo France



- Le passage au niveau 4 : mobilisation maximale correspond à la carte de vigilance rouge de Météo France

Ce Plan a pour objet de définir les actions nationales et locales, de court et moyen terme dans les domaines de la prévention et de la gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires d'une vague de chaleur.

Le recensement des personnes vulnérables

Suite à l'épisode caniculaire de l'été 2003, un recensement des personnes vulnérables a été instauré dans toutes les communes de France.

Cette identification, qui repose sur une démarche volontaire et qui reste à la discrétion des services de la mairie doit permettre :

- une transmission spécifique et particulière des alertes et des informations,
- un suivi et une aide personnalisée lors d'un événement exceptionnel.

Les personnes concernées sont les adultes handicapés ou personnes âgées de plus de 65 ans, vivant seules ou isolées familialement, pouvant présenter des difficultés d'ordre sensoriel ou moteur, des difficultés à se déplacer seules à l'intérieur ou à l'extérieur de leur logement ou ayant un handicap entravant leur autonomie.

Ainsi le plan canicule s'appuie sur les grands axes suivants

1. La mise en œuvre des mesures de protection des personnes à risque, hébergées en institutions (établissements accueillant des personnes âgées, établissements pour personnes handicapées) ou hospitalisées en établissements de santé.
2. Le repérage individuel des personnes à risque, grâce au registre des personnes fragiles ou isolées tenu par les communes.
3. L'alerte, sur la base de l'évaluation biométéorologique faite par Météo-France et l'Institut de veille sanitaire (InVS).
4. La solidarité vis-à-vis des personnes à risque, mise en œuvre grâce au recensement et aux dispositifs de permanence estivale des services de soins et d'aide à domicile et des associations de bénévoles.
5. Le dispositif d'information et de communication, à destination du grand public, des professionnels et des établissements de santé.



Les bons réflexes à avoir

Pendant cette période de canicule

- Limitez les activités physiques
- Continuez à manger normalement
- Buvez de l'eau : au moins 1,5 L par jour (évités les boissons alcoolisées et trop sucrées)
- Fermez volets, rideaux et fenêtres la journée et aérez la nuit
- Humidifiez-vous régulièrement le corps à l'aide de brumisateurs, gants de toilette, etc.
- Si vous avez des personnes âgées dans votre entourage, prenez régulièrement de leur nouvelle ou rendez-leur visite
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Utilisez des ventilateurs et des climatiseurs, ou rendez-vous dans un endroit climatisé au moins 3 heures par jour

En savoir plus

- 0 800 06 66 66 Canicule Info Service (appel gratuit), plate forme téléphonique nationale du lundi au samedi de 8h à 20 h
- Le site de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Plan-canicule>
- Le site de l'INPES : <http://www.inpes.sante.fr/>
- Le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



Définition

Le phénomène de grand froid ou de vague de froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Cet épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières dans la région concernée. Il peut être accompagné de chutes de neige, de verglas et de vents forts. Le risque de grand froid est donc un risque diffus et peut ainsi toucher l'ensemble de la commune pouvant constituer un danger pour la santé humaine.

Les mesures prises par les préfetures (renforcement des équipes mobiles, accueils de jour ouverts la nuit, renforcement des 115 et mobilisation de capacités supplémentaires) sont calées sur la base des trois niveaux météorologiques suivants :

- *Niveau 1 lorsque la température ressentie minimale du jour est comprise entre -5° C et -10° C*
- *Niveau 2 lorsque la température ressentie minimale du jour est comprise entre -10° C et -18° C*
- *Niveau 3 lorsque la température ressentie minimale du jour est inférieure à -18° C. Le niveau 3 correspond à un niveau de crise exceptionnelle.*

Les risques

Le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques à ne pas négliger. Ils peuvent être dommageables pour la santé, surtout pour les personnes fragiles ou souffrant de certaines pathologies. Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile).

Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid.

Sont en cause :

- Les maladies liées directement au froid telles que les gelures ou l'hypothermie, responsables de lésions graves, voire mortelles
- L'aggravation de maladies préexistantes (notamment cardiaques et respiratoires)
- Des effets indirects comme le risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone dû au dysfonctionnement d'appareils de chauffage (au gaz, au fioul ou au charbon) ou à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage (chauffage d'appoint utilisé en continu) ou encore lorsque les aérations du logement ont été obstruées.

Les bons réflexes à avoir

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence
3. Respecter les consignes

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques en cas de grand froid sont les suivantes

- ✓ Prendre régulièrement des nouvelles des personnes de son entourage particulièrement sensibles aux effets du froid.
- ✓ Signaler toute personne sans abri ou en difficulté dans la rue en composant le « 115 ».

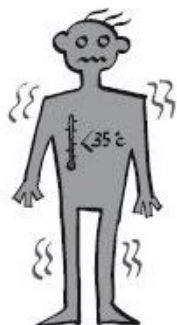
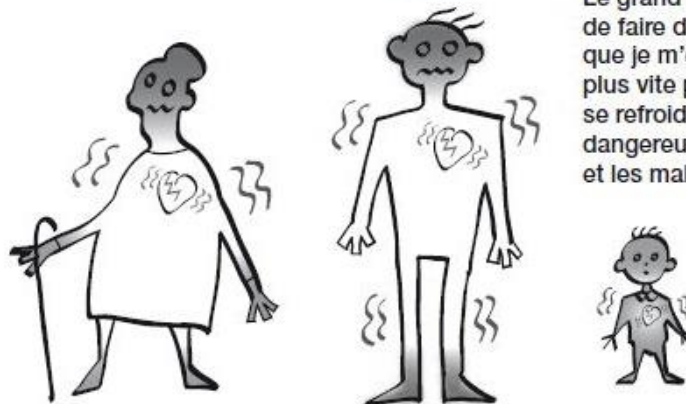
En savoir plus

- prévisions de Météo-France sur www.meteo.fr
- conditions de circulation sur www.bison-fute.equipement.gouv.fr
- aspects sanitaires sur www.sante.gouv.fr et www.invs.sante.fr



En période de grand froid

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



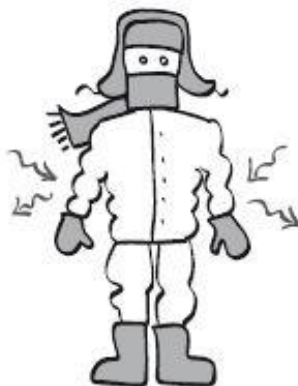
Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.



TBWACORPORATE © Alexis / C. Moréchal - Novembre 2010 - Réf. W0025001-1011

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur: tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



Je suis prudent et je pense aux autres.



- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.

Je chauffe sans surchauffer.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • www.sante.gouv.fr • www.invs.sante.fr

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

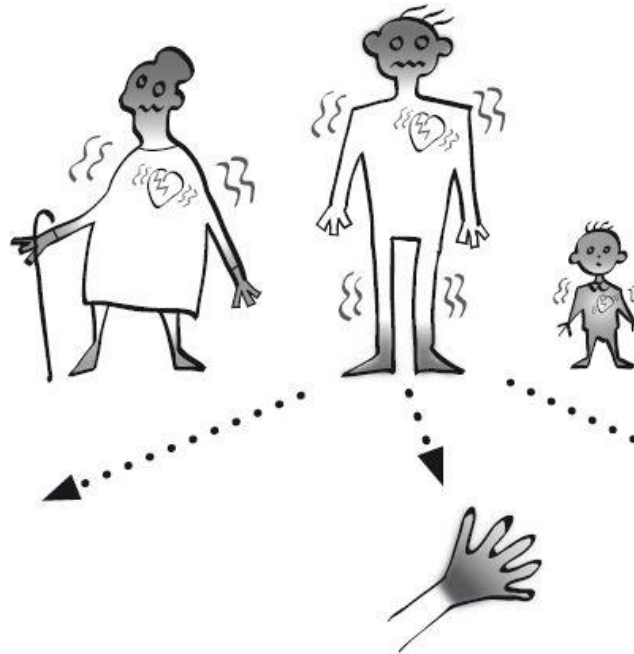




Attention vague de froid extrême



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Le froid extrême demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

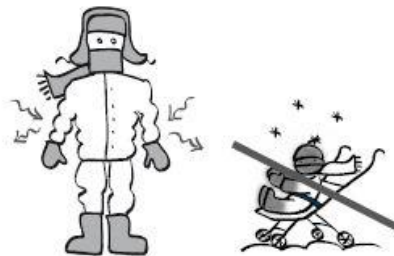


Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.



Historique

Le département des Yvelines a fait l'objet de bombardements et de manœuvres militaires durant les deux guerres mondiales du 20^{ème} siècle. Ces opérations ont laissé des obus et des bombes non éclatés ainsi que des stocks de munitions.

Le risque « engins résiduels de guerre » est avéré même s'il est moins présent que dans les départements du nord de la France, par exemple. Il convient donc de faire preuve de vigilance et de respecter les consignes de sécurité ci-après.

1 – Qu'est-ce que le risque « engins résiduels de guerre » ?

La découverte d'engins de guerre, tels que les grenades, obus, bombes, détonateurs, mines ou munitions, peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à charge chimique.



2 – Comment se manifeste-t-il ?

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

- L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur
- L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact
- La dispersion dans l'air de gaz toxiques. Les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment des agents toxiques mortels ; si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air.

La prévention dans le Département

La réglementation

Conformément aux dispositions de l'article L.2331-1 du code de la défense, les engins de guerre, tels que les grenades, obus, bombes, détonateurs, mines sont classés comme armes de catégorie A. Leur transport et leur détention sont par conséquent interdits sous peine de sanctions pénales.

Les consignes individuelles de sécurité

En cas de découverte d'un engin résiduel de guerre

- Ne pas y toucher
- Ne jamais s'approcher d'un engin de guerre en particulier en présence d'un nuage gazeux
- Ne pas le déplacer
- Repérer les lieux
- Alerter la mairie qui prendra toutes les mesures de sécurité s'imposant et qui avertira la préfecture, laquelle demandera l'intervention du service de déminage de la Police Nationale
- Avant d'allumer un feu, s'assurer de l'absence de munitions à proximité et dans le sous-sol jusqu'à faible profondeur
- Ne jamais enterrer un obus pour s'en débarrasser
- Suivre les consignes des autorités pour l'évacuation ou la mise à l'abri

Informations générales

Mairie de Mantes-la-Jolie :

Site internet : <http://www.manteslajolie.fr>

Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie : Téléphone : 01 30 92 74 00

Préfecture des Yvelines :

Site internet : <http://www.yvelines.pref.gouv.fr> - Téléphone : 01 39 49 78 00

Direction Départementale des Yvelines : <http://www.yvelines.equipement.gouv.fr>

DRIEE Île-de-France : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Ministère de l'Écologie et du Développement durable : <http://www.environnement.gouv.fr>

Prévention des risques majeurs <http://www.prim.net>

Suivi de la météo - Météo France

Site internet : <http://www.meteo.fr> - Tél : 08 92 68 02 78

Le risque inondation

Suivi des crues <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Remontées de nappes : <http://www.inondationsnappes.fr>

Le risque mouvement de terrain

Base de données nationale mouvements de terrain : <http://www.bdmvt.net>

ou : <http://www.mouvementsdeterrain.fr>

Inspection générale des carrières (IGC) : <http://www.igc-versailles.fr>

Retrait / gonflement des sols argileux : <http://www.argiles.fr>

Cavités souterraines : <http://www.cavites.fr>

Les risques industriels et transport de matières dangereuses

Base de données nationales accidents technologiques et industriels :

<http://aria.ecologie.gouv.fr>

Les risques climatiques

Plan canicule Île-de-France : <http://ars.iledefrance.sante.fr/Plan-canicule.157637.0.html>

Consignes de sécurité : <http://www.sante.gouv.fr/canicule>

Qualité de l'air en Ile de France : <http://www.airparif.asso.fr/>

Plan grand froid – Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes :

<http://www.sante.gouv.fr/grand-froid-information-du-public.html>

EN CAS D'URGENCE

SAMU15

Sapeurs-pompiers18

Police Nationale17

Urgences sociales115

Police Municipale01 34 78 83 80

EDF Secours 0 810 030 333

Gaz Secours 0 810 800 801

COORDONNÉES UTILES

Hôtel de Ville de Mantes-la-Jolie

Téléphone : 01 34 78 81 00

Mairie de Quartier de Gassicourt

Téléphone : 01 34 78 99 99

Mairie de Quartier du Val Fourré

Téléphone : 01 34 00 16 16

POUR ÉCOUTER LES INSTRUCTIONS

- *Regardez France 3 Île-de-France*
- *France Info Mantes-la-Jolie : 105,7 MHz*
- *Radio France Bleu Paris : 107,1 MHz*
- *Radio France Bleu Haute-Normandie : 100,1 MHz*